

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Communiqué de campagne "Faire gagner la gauche à
gauche" No 6

Sarkozy comme Mme Parisot contre le droit collectif du licenciement

- Politique - Communiqués "anti-Sarko" -

Date de mise en ligne : dimanche 28 janvier 2007

Démocratie & Socialisme

Parisot le 25 janvier à Bercy :

« Aujourd'hui, nous sommes dans un carcan. Les excès de la fiscalité, les excès du code du travail, les labyrinthes indéchiffrables, l'impossibilité notoire d'en déjouer les contradictions, l'hyper réglementation, tout cela nous oppresse, tout cela empêche nos entreprises de grandir, tout cela oppresse et opprime bien inutilement et bien dangereusement les entreprises françaises.

En revanche, dès que le carcan disparaît, on peut respirer, et tout le monde y gagne tout de suite. La preuve : le succès du CNE ! Selon le Ministère du Travail, 9 mois après sa création, ce sont les seules statistiques disponibles, ce nouveau contrat de travail a permis d'embaucher 440 000 personnes. Certaines embauches étaient des remplacements, certaines des anticipations, et 45 000 d'entre elles étaient des créations pures, c'est à dire des emplois qui n'auraient jamais existés sans cette forme de contrat !

Respirer, c'est aussi être déchargé du poids de la culpabilité obligée ! Pourquoi faut-il se retenir d'embaucher pour éviter le pire au cas où les choses tourneraient mal ? Pourquoi rendre le pire ingérable et le faire redouter parce qu'il serait ingérable ? Pourquoi faudrait-il absolument que l'un des deux soient en faute lorsqu'un salarié et un chef d'entreprise se séparent ? Trente-deux ans après l'invention en France du divorce par consentement mutuel, quelle audace, je propose que nous commençons à définir dans le monde du travail une séparabilité à l'amiable et aux conditions honorables pour les deux parties. On nous fait d'ailleurs bien des reproches à ce sujet. Je répondrai seulement que les mêmes reproches ont été adressés en leur temps au divorce à l'amiable. Ceux qui aujourd'hui nous accusent de penser que les salariés sont jetables, ce qui n'est jamais notre façon de voir, c'est une autre démagogie que de l'insinuer, ceux- là me rappellent les traditionalistes d'autrefois qui s'opposaient au divorce à l'amiable sous prétexte qu'il allait favoriser les caprices ! La séparabilité, j'en suis sûre, ce serait une révolution qui permettrait immédiatement nombre d'embauches. Mille embauches peut-être d'un côté pour un litige de l'autre. Car c'est clair, ce que nous cherchons à éviter en inventant la séparabilité à l'amiable, c'est une judiciarisation dont le coût en temps, en argent, en liberté, en confiance en l'autre est incalculable ! »

Sarkozy ne cesse de parler lui aussi :

- ▶ un contrat unique à durée indéterminée, plus souple, (discours d'Agen)
- ▶ un contrat de travail unique, à durée indéterminée, à droits progressifs, plus souple en matière de licenciement économique (discours de Charleville-Mezieres)
- ▶ un nouveau contrat de travail, applicable à toute nouvelle embauche sera créé : il sera plus souple les entreprises, grâce à des procédures de licenciement moins longues et surtout moins incertaines (programme officiel Ump)
- ▶ un contrat unique, inspiré du CNE (discours devant la Cg-Pme le 24 janvier)

Sarkozy et Parisot sont d'accord :

Ils ne veulent plus de droit collectif, mais un droit individuel : le divorce !

Ils ne veulent plus de motivation juridique mais une rupture de gré à gré...

Il ne veulent plus de prud'hommes, d'inspection du travail, de droit des CE...

Ils font élire les CE tous les 4 ans.

Ils ont repoussé la date des prud'hommes, ils veulent casser l'élection nationale qui se tient tous les cinq ans.

Ils ont limité le « crédit d'heure » des conseillers prud'hommes pour rendre des jugements.